

1. L'OBÉISSANCE AU MARI DANS LE BIEN.

Pourquoi les femmes doivent-elles obéir aux hommes ? Allah a dit :

ٱلرِّجَالُ قَوَّٰمُونَ عَلَى ٱلنِّسَآءِ بِمَا فَضَّلَ ٱللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ وَبِمَآ أَنفَقُوا۟ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ

Traduction relative et approchée : ***« Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens »*** *S4 V34*

CHEIKH AL 'OTHEÏMINE –Qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit :
« Ce verset montre que l'homme a une autorité sur la femme. Et Allah donne deux raisons à cela :
- *En raison des faveurs qu'Allah accorde aux hommes par rapport aux femmes ; dans l'esprit, dans l'intelligence, dans le rapportement des informations, dans le respect des sanctions, dans la science, dans la compréhension.*
- *A cause des dépenses qu'ils font de leurs biens en faveur des femmes.*

L'IMAM AT-TABARI *a dit en ce qui concerne ce verset : « Les hommes ont autorité sur leurs femmes dans le fait qu'ils les éduquent et dans le fait qu'ils s'en occupent. Pour toutes ces raisons, ils ont autorité sur les femmes ».*

Allah dit aussi :

فَٱلصَّٰلِحَٰتُ قَٰنِتَٰتٌ حَٰفِظَٰتٌ لِّلْغَيْبِ بِمَا حَفِظَ ٱللَّهُ

Traduction relative et approchée : ***« Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah »*** *S4 V34*

L'IMAM AT-TABARI *a dit que ce sont les femmes qui préservent en l'absence de leurs maris aussi bien leurs parties intimes que les biens de leurs maris. Et ce sont aussi les femmes qui préservent les obligations qui les concernent vis à vis d'Allah. »* [1]

2. LE SERVICE DE LA FEMME DANS LA MAISON DU MARI.

Est-ce un devoir ou non ? L'obligation du travail de la femme dans la maison de son mari, n'est pas si évident que cela. Mais les femmes des compagnons s'occupaient de tâches qui facilitaient la vie quotidienne, et même des tâches extérieures qui étaient très difficiles. Pourtant, jamais il n'a été entendu que ces femmes aient été empêchées de faire un tel travail ; ou encore qu'elles se soient plaintes ou qu'elles aient invoqué leur rang ou leur beauté afin de ne rien faire. [2]

Cheikh al Albany -Qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit :
« Au contraire de nombreuses preuves viennent montrer l'obligation du travail de la femme dans la maison de son mari. Allah a dit :

وَلَهُنَّ مِثْلُ ٱلَّـذِى عَلَيْهِـنَّ بِـٱلْمَعْرُوفِ ۚ

Traduction relative et approchée : ***« Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément au bien »*** *S2 V228 A travers ce verset, on voit que les droits de la femme sont équivalents à ses devoirs : autant le mari doit subvenir aux besoins de sa femme et la vêtir, autant la femme doit travailler dans la maison de son mari. »[3]*

Suite : Les causes et les remèdes aux problèmes de couple :

---

[1] Voir l'Explication de *Kitab an-Nikah* dans Sahih al Boukhari de Cheikh al 'Otheïmine (K7 audio)
[2] Voir *ar-Rawda an-Nâdiya* annoté par Cheikh al Albani, page 219.
[3] *Ar-Rawda an-Nâdiya*, voir note 1 de Cheikh al Albani, page 220.